

## Nos engagements de services pour les entreprises



Protéger c'est s'engager

Retraite | Prévoyance | Santé | Épargne | Dépendance

### ► ENGAGEMENT N° 1

Nous mettons à votre disposition **l'information** dont vous avez besoin :

- sur notre site **humanis.com** ;
- sur les sites **agirc.arrco.fr** et **retraite-entreprises.agirc-arrco.fr** ;
- dans nos catalogues de services et dans nos lettres d'information, en fonction de la taille de votre entreprise.

### ► ENGAGEMENT N° 2

Nous assurons **l'accueil et la réponse** à vos demandes :

- **0 811 91 00 70** Service 0,06 € / min + prix appel  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ;
- par mail : **contactentreprise@humanis.com** ;
- sur rendez-vous, 4 place du Général de Gaulle, 94120 Fontenay-sous-Bois ;
- par courrier électronique via le formulaire de contact sur notre site internet **humanis.com**
- en intervenant, à votre demande, au sein de votre entreprise par des réunions d'information retraite pour vos salariés.

### ► ENGAGEMENT N° 3

Nous facilitons vos **démarches administratives** :

- en adressant à toute nouvelle entreprise un certificat d'adhésion sous 30 jours au maximum ;
- en mettant à votre disposition des services dématérialisés pour vos déclarations trimestrielles (DUCS) ou annuelles (DADS), via notre site **humanis.com** ou le site **net-entreprises.fr**
- en vous accompagnant dans le cadre des évolutions réglementaires : DSN, mensualisation des cotisations...

### ► ENGAGEMENT N° 4

Nous simplifions vos **procédures de paiement** :

- en vous proposant le paiement dématérialisé sécurisé de vos cotisations;
- en favorisant la recherche de solutions amiables en cas de retard ou de difficultés de paiement.

## ► ENGAGEMENT N° 5

Nous garantissons le **suivi des déclarations et des demandes** :

- en vous adressant un accusé de réception de vos déclarations DADS et DUCS ;
- en mettant à votre disposition chaque année une notification du solde de votre compte ;
- en répondant à vos demandes sous 48 heures au maximum par internet ou dans un délai de 15 jours maximum par courrier.

## ► ENGAGEMENT N° 6

Nous sommes à **votre écoute** :

- en traitant vos réclamations sous 15 jours au maximum ;
- en vous proposant une démarche de conciliation en cas de litige ;
- en vous proposant un accompagnement, en cas de besoin, dans le cadre de notre action sociale ;
- en mesurant régulièrement par des enquêtes de satisfaction la qualité des services que nous mettons à votre disposition.



L'Action sociale Humanis écoute, conseille et soutien les entreprises, au travers de services innovants personnalisés sur les champs de l'accompagnement des seniors, de la qualité de vie au travail, de la perte d'autonomie, du handicap, ou encore de l'aide aux aidants.



**Contactez notre service relations entreprises Action sociale :**

► 01 58 82 62 10

**Un espace vous est dédié sur notre site Humanis.com :**

[humanis.com/vous-proteger-action-sociale/entreprises](https://humanis.com/vous-proteger-action-sociale/entreprises)



## Humanis en chiffres :

**2<sup>e</sup> intervenant**

en retraite complémentaire

**1 salarié sur 4 est affilié**

à une de nos institutions de retraite

**12,6 milliards d'euros**

de cotisations en retraite



Retrouvez-nous sur **Humanis.com**

Suivez-nous sur :



Facebook,



Twitter et  LinkedIn



**Humanis Retraite Arrco** : Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, adhérente de l'Arrco n°509

**Humanis Retraite Agirc** : Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, adhérente de l'Agirc n°5

Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris - [humanis.com](https://humanis.com)



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.